

DISH PAY – GRILLE TARIFAIRE (IC++)¹

Cette liste de prix est valable à partir du 24 juin 2024, pays applicable : France.

Tous les prix indiqués dans cette liste sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable en France.

Sauf mention contraire dans les notes de bas de page correspondante, cette grille tarifaire est applicable à tous les services entrant dans le champ d'application de DISH Pay :

- **Connectés aux systèmes DISH POS - DISH POS ou DISH POS Lite** : en général, les clients doivent avoir acheté DISH POS ou DISH POS Lite au préalable.
- **Non connectés aux systèmes² DISH POS** : pour les clients qui ne l'utilisent pas conjointement à d'autres produits ou services DISH, tels que DISH POS ou DISH POS Lite.

Ces prix doivent être utilisés en conjonction avec les **Conditions Générales d'Utilisation de DISH** (www.dish.co/terms-of-use), la **Politique de Confidentialité de DISH** (www.dish.co/privacy-policy) et les **Conditions spéciales pour DISH Pay** (www.dish.co/special-conditions-for-dish-pay).

PARTIE I : TARIFS POUR L'ACCEPTATION DU PAIEMENT VIA DISH PAY

(APPLICABLE A DISH PAY, QU'IL SOIT OU NON CONNECTE AUX SYSTEMES DISH POS²)

OBLIGATOIRE : DISH PAY – CONTRAT D'ACCEPTATION DE PAIEMENT ET AUTRES SERVICES ³		
Spécification de l'article	Prix	Cycle de facturation
I. Contrat d'acceptation de paiement – Frais de transactions⁴		
Pour chaque autorisation de carte , incluant les transactions, les crédits, les remboursements et les autorisations à la fois pour les points de vente (POS) et le commerce électronique	0,05 EUR	par transaction
Cartes de consommateurs émises dans l'EEE⁵ présentées à l'ENCAISSEMENT : Visa, MasterCard, VPay, Maestro, Carte Bancaire (P. ex., cartes de crédit ou de débit à la consommation)	(%) 0,45 + Taux d'interchange++	par montant de la transaction
Cartes de consommateurs émises dans l'EEE⁵ (listées ci-dessus), utilisées dans le commerce électronique, y compris via code QR⁶ (P. ex., cartes de consommateurs VPay / Maestro / Visa / MasterCard / Carte Bancaire utilisées sur les plateformes de commerce électronique en ligne)	(%) 0,99 + Taux d'interchange++	par montant de la transaction
Tout type de paiement à partir de cartes de consommateurs émises en dehors de l'EEE⁵ : JCB, China Union Pay, Discover/Diners et toutes les autres cartes de crédit ou de débit émises en dehors de l'EEE	(%) 0,99 + Taux d'interchange++	par montant de la transaction
Tout type de paiement provenant de toutes les cartes professionnelles (P. ex., VISA Corporate/Business, Mastercard d'Entreprise/Business, Carte Bancaire Commerciale, et d'autres types de cartes)	(%) 0,45 + Taux d'interchange++	par montant de la transaction

¹ IC++ : Taux d'interchange++, comprend une commission interbancaire appelée "interchange" et des taux de commissions (pour les méthodes de paiement comme MasterCard, VISA, Maestro, VPAY, et Carte Bancaire) qui s'appliquent en supplément des frais de DISH Pay dans cette liste.

² Les systèmes DISH POS font référence à DISH POS ou DISH POS Lite, ainsi qu'à leurs compléments Order2POS, y compris Order2POS Webshop.

³ Le contrat d'acceptation de paiement et les autres services de DISH Pay sont obligatoires : nos clients peuvent choisir les articles de ce secteur qu'ils souhaitent proposer à leurs clients comme moyens de paiement sans numéraire à partir de [I. Contrat d'acceptation de paiement - Frais de transactions](#).

⁴ Dans cette section, toutes les méthodes de paiement impliquant des codes QR menant à des paiements QR ne s'appliquent pas à DISH POS Lite. Le paiement par QR code ne fonctionne que lorsque nos clients ont déjà obtenu et exploient un système DISH POS actif.

⁵ EEE désigne les pays de [l'Espace économique européen](#). Les pays situés en dehors de cet espace sont considérés comme des pays non-membres de l'EEE.

⁶ Les clients sont responsables de tous les risques associés (par exemple, la rétro facturation) liés à cette méthode de paiement. DISH Pay n'est pas responsable de ces risques.

OBLIGATOIRE : DISH PAY – CONTRAT D'ACCEPTATION DE PAIEMENT ET AUTRES SERVICES ¹		
Spécification de l'article	Prix	Cycle de facturation
Tout type de paiement par American Express	(%) 3,50	par montant de la transaction
Tous les paiements par giropay, iDeal, eps, Sofort, prélèvement SEPA utilisés sur les plateformes de commerce électronique en ligne, y compris via code QR ²	(%) 1,89	par montant de la transaction
Tous les paiements avec PayPal via un hébergement PayPage ³	(%) 0,20 + les frais PayPal ⁴	par montant de la transaction
"Tickets Restaurant" (P. ex., Edenred ³ , Sodexo ³), facturés conformément aux frais d'autorisation de carte et aux éléments de paiement par carte mentionnés ci-dessus	Frais d'autorisation de la carte + % de frais de la carte ci-dessus + frais fournisseur chèques-Repas ⁴	par transaction + par montant de la transaction
Toutes les autres cartes de paiement qui sont traitées techniquement mais qui ne sont pas définies dans cette liste	(%) 2,89	par montant de la transaction
II. DISH Pay – Autres frais de service		
Frais de service du compte DISH Pay ⁵ comprenant un versement hebdomadaire des ventes marchandes accumulées, ajusté après déduction des frais DISH Pay, des rétro facturations et autres frais associés	1,50 EUR	par mois
Frais d'installation du compte DISH Pay ⁵ et enregistrement auprès des systèmes de cartes et de paiement	199,00 EUR	une fois
Droit spécial de résiliation⁶ En cas de fermeture de l'entreprise (sous réserve de preuves), les clients ont le droit de résilier les accords et services connexes d'utilisateur ou de terminal/d'appareil de paiement DISH Pay conclus	199,00 EUR	une fois, par entreprise
Traitement des rétro facturations sur demande du client	39,90 EUR	par transaction
Authentification du payeur (à 2 facteurs), vérification supplémentaire des risques (P. ex., 3D Secure, surveillance des risques dans le commerce électronique)	0,09 EUR	par transaction
Transactions saisies manuellement (également connues sous le nom de "saisies manuelles")	(%) 2,89	par montant de la transaction
Fonction pourboire (si techniquement déjà configurée)	0,00 EUR (Sans supplément)	par transaction
Relevé en ligne	0,00 EUR (Gratuit)	par mois

¹ Le contrat d'acceptation de paiement et les autres services de DISH Pay sont obligatoires : nos clients peuvent choisir les articles de ce secteur qu'ils souhaitent proposer à leurs clients comme moyens de paiement sans numéraire à partir de [I. Contrat d'acceptation de paiement - Frais de transactions](#).

² Les clients sont responsables de tous les risques associés (par exemple, la rétro facturation) liés à cette méthode de paiement. DISH Pay n'est pas responsable de ces risques.

³ Pour activer cette méthode de paiement pour DISH Pay, nos clients doivent avoir un contrat direct préexistant avec le fournisseur concerné.

⁴ La redevance est déterminée par le contrat direct entre le client et le fournisseur concerné.

⁵ Ces frais peuvent être supprimés lors d'un premier achat, à condition que le Contrat d'Acceptation de Paiement de DISH Pay soit conclu conjointement à l'achat de l'un des [terminaux de paiement de](#) DISH Pay, qu'il soit connecté ou non aux systèmes DISH POS, dans le cadre d'une offre groupée. La décision finale sur l'exonération des frais est soumise à l'accord entre le commercial et le client.

⁶ Si le client exerce ce droit et fournit la preuve de la fermeture de l'entreprise, l'obligation de paiement du client des frais restants du contrat individuel DISH Pay peut être annulée.

**PARTIE II: TARIFS POUR LES SOLUTIONS DISH PAY TAP TO PAY
 (APPLICABLE À DISH PAY CONNECTÉ À DISH POS)**

EN OPTION : SOLUTIONS DISH PAY TAP TO PAY – TERMINAL DE PAIEMENT COMPATIBLE ¹				
Article	Type	Prix	Cycle de facturation	Détails / Conditions
I. Option d'achat unique² : - Un modèle connecté à DISH POS - Prix d'achat fixe pour l'appareil, avec une redevance mensuelle pour la licence "Tap to Pay" ³				
Connecté à DISH POS : DISH POS Tap to Pay portable	Matériel	220,00 EUR	une fois	<ul style="list-style-type: none"> Achat unique du matériel de l'appareil DISH POS Tap to Pay portable, y compris le câble et l'aide à l'installation nécessaire. Garantie : 1 an.
	Licence Tap to Pay ³	7,90 EUR	mensuel	<ul style="list-style-type: none"> Période d'engagement minimale : 12 mois, avec renouvellement automatique pour la même durée sauf résiliation au moins un mois avant la fin du contrat. Frais mensuels facturés au client, tant que le contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement est en vigueur. Condition d'annulation⁴ : uniquement possible lorsque le client met fin au contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement associé, après la première période d'engagement de 12 mois. Période de préavis : un mois.

¹ Le terminal de paiement des solutions DISH Pay Tap to Pay est optionnel pour nos clients. Cependant, seul le modèle d'appareil de cette liste est compatible avec le système DISH Pay.

² Veuillez vous référer aux [Conditions spéciales pour DISH Pay Partie II Chapitre A](#) pour les détails des conditions d'achat unique.

³ Licence Tap to Pay : une licence obligatoire requise lors de l'achat des appareils de paiement des solutions Tap to Pay de DISH Pay. Cette licence garantit la disponibilité continue de la fonction Tap to Pay sur ces appareils.

⁴ Cette condition d'annulation s'applique uniquement à la fonction Tap to Pay pour cet appareil portable sous DISH Pay, et n'a pas d'impact sur les autres licences liées à DISH POS associées à cet appareil. Pour les procédures d'annulation exactes, veuillez consulter votre agent commercial local ou contacter [l'équipe d'assistance DISH](#).

PARTIE III : PRIX DES TERMINAUX DE PAIEMENT DISH PAY CLASSIC**(APPLICABLE A DISH PAY, QU'IL SOIT OU NON CONNECTE AUX SYSTEMES DISH POS¹)**

EN OPTION : TERMINAUX DE PAIEMENT CLASSIQUES COMPATIBLES AVEC DISH PAY ²				
Article	Type	Prix	Cycle de facturation	Détails / Conditions
I. Options d'achat unique pour le terminal³ : - Trois modèles au choix, tous applicables à DISH Pay connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ¹ - Prix d'achat du matériel fixe et unique avec frais mensuels de SRT ⁴				
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ¹ : DISH Pay V400m (Modèle mobile / portable, avec imprimante ajoutée)	Matériel : Terminal de paiement	699,00 EUR	une fois	<ul style="list-style-type: none"> • A payer au moment de l'achat du terminal DISH Pay V400m, inclu le câble, la carte SIM, le nécessaire d'installation ainsi que le support. • Garantie : 1 an. • Politique de mise au rebut obligatoire : les clients sont tenus de retourner le terminal pour qu'il soit soumis à un processus d'élimination approprié lorsque le contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement n'est plus en vigueur.
	Service de remplacement du terminal (SRT) ⁴	3,90 EUR	mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Frais mensuels facturés au client, tant que le contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement est en vigueur. • Condition d'annulation : uniquement possible lorsque le client met fin au contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement, après la première période d'engagement de 12 mois. • Période de préavis : un mois.
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ¹ : DISH Pay V400c Plus (Modèle de comptoir, avec imprimante ajoutée)	Matériel : Terminal de paiement	399,00 EUR	une fois	<ul style="list-style-type: none"> • A payer au moment de l'achat du terminal DISH Pay V400c Plus, inclu tous les câbles nécessaires pour l'installation ainsi que le support. • Garantie : 1 an. • Politique de mise au rebut obligatoire : les clients sont tenus de retourner le terminal pour qu'il soit soumis à un processus d'élimination approprié lorsque le contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement n'est plus en vigueur.
	Service de remplacement du terminal (SRT) ⁴	3,90 EUR	mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Frais mensuels facturés au client, tant que le contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement est en vigueur. • Condition d'annulation : uniquement possible lorsque le client met fin au contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement, après la première période d'engagement de 12 mois. • Période de préavis : un mois.

¹ Les systèmes DISH POS font référence à DISH POS ou DISH POS Lite, ainsi qu'à leurs compléments Order2POS, y compris Order2POS Webshop.

² Les terminaux de paiement classiques de DISH Pay sont optionnels pour nos clients qui peuvent les acheter ou les louer. Cependant, seuls les modèles de terminaux de cette liste sont compatibles avec le système DISH Pay.

³ Veuillez vous référer aux [Conditions spéciales pour DISH Pay Partie II Chapitre A](#) pour les détails des conditions d'achat unique.

⁴ SRT : Service de Remplacement du Terminal, un service obligatoire qui s'applique à la fois à l'option "achat unique" et à l'option "location" du terminal, et qui couvre le remplacement du terminal en cas de défaut pour nos clients. Pour l'option "achat unique", le SRT est facturé en sus sur une base mensuelle ; pour l'option "location", les frais du SRT sont inclus dans les frais de location mensuels. Veuillez vous référer aux [Conditions spéciales pour DISH Pay Partie II Chapitre B](#) les détails des conditions relatives au SRT.

EN OPTION : TERMINAUX DE PAIEMENT CLASSIQUES COMPATIBLES AVEC DISH PAY¹I. Options d'achat unique pour le terminal²

Article	Type	Prix	Cycle de facturation	Détails / Conditions
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ³ : DISH Pay S1F2 (Modèle mobile / portable, appareil Android tout-en-un avec fonctions d'impression)	Matériel : Terminal de paiement	499,00 EUR	une fois	<ul style="list-style-type: none"> • A payer au moment de l'achat du terminal DISH Pay S1F2, inclus le câble, la carte SIM, le nécessaire d'installation ainsi que le support. • Garantie : 1 an. • Politique de mise au rebut obligatoire : les clients sont tenus de retourner le terminal pour qu'il soit soumis à un processus d'élimination approprié lorsque le contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement n'est plus en vigueur.
	Service de remplacement du terminal (SRT) ⁴	3,90 EUR	mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Frais mensuels facturés au client, tant que le contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement est en vigueur. • Condition d'annulation : uniquement possible lorsque le client met fin au contrat DISH Pay Contrat d'acceptation de paiement, après la première période d'engagement de 12 mois. • Période de préavis : un mois.

¹ Les terminaux de paiement classiques de DISH Pay sont optionnels pour nos clients qui peuvent les acheter ou les louer. Cependant, seuls les modèles de terminaux de cette liste sont compatibles avec le système DISH Pay.

² Veuillez vous référer aux [Conditions spéciales pour DISH Pay Partie II Chapitre A](#) pour les détails des conditions d'achat unique.

³ Les systèmes DISH POS font référence à DISH POS ou DISH POS Lite, ainsi qu'à leurs compléments Order2POS, y compris Order2POS Webshop.

⁴ SRT : Service de Remplacement du Terminal, un service obligatoire qui s'applique à la fois à l'option "achat unique" et à l'option "location" du terminal, et qui couvre le remplacement du terminal en cas de défaut pour nos clients. Pour l'option "achat unique", le SRT est facturé en sus sur une base mensuelle ; pour l'option "location", les frais du SRT sont inclus dans les frais de location mensuels. Veuillez vous référer aux [Conditions spéciales pour DISH Pay Partie II Chapitre B](#) les détails des conditions relatives au SRT.

EN OPTION : TERMINAUX DE PAIEMENT CLASSIQUES COMPATIBLES AVEC DISH PAY¹

Article	Type	Prix	Cycle de facturation	Détails / Conditions
II. Options de location du terminal² : - Trois durées de location au choix pour chaque modèle de terminal de paiement classique - SRT ³ inclus dans le prix de location mensuel, sans frais supplémentaires				
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ⁴ : DISH Pay V400m (Modèle mobile / portable, avec imprimante ajoutée)	12-mois de location	59,90 EUR	mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Un mois de paiement comprend : la location du terminal de paiement, tous les câbles, la carte SIM⁵, le nécessaire d'installation et le support. Les frais mensuels du SRT sont aussi compris dans le prix. • Les clients peuvent choisir de s'engager pour une durée de location de 12, 36 ou 60 mois. • Facturation mensuelle au client, sur la base de la période de location signée. • Politique de renouvellement : La première période de location sélectionnée est automatiquement renouvelée pour la même période, à moins que les clients mettent fin à leur engagement tout en respectant le mois de préavis requis. • Politique de mise au rebut obligatoire : les clients sont tenus de retourner le terminal DISH lorsque la période de location se termine. En outre le processus d'élimination du terminal sera traité par DISH.
	36-mois de location	29,90 EUR	mensuel	
	60-mois de location	19,90 EUR	mensuel	
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ⁴ : DISH Pay V400c Plus (Modèle de comptoir, avec imprimante ajoutée)	12-mois de location	39,90 EUR	mensuel	
	36-mois de location	16,90 EUR	mensuel	
	60-mois de location	12,90 EUR	mensuel	
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ⁴ : DISH Pay S1F2 (Modèle mobile / portable, appareil Android tout-en-un avec fonctions d'impression)	12-mois de location	44,90 EUR	mensuel	
	36-mois de location	18,90 EUR	mensuel	
	60-mois de location	14,90 EUR	mensuel	

¹ Les terminaux de paiement classiques de DISH Pay sont optionnels pour nos clients qui peuvent les acheter ou les louer. Cependant, seuls les modèles de terminaux de cette liste sont compatibles avec le système DISH Pay.

² Veuillez vous référer aux [Conditions spéciales pour DISH Pay Partie II Chapitre C](#) pour plus de détails sur les conditions de location des terminaux.

³ SRT : Service de Remplacement du Terminal, un service obligatoire qui s'applique à la fois à l'option "achat unique" et à l'option "location" du terminal, et qui couvre le remplacement du terminal en cas de défaut pour nos clients. Pour l'option "achat unique", le SRT est facturé en sus sur une base mensuelle ; pour l'option "location", les frais du SRT sont inclus dans les frais de location mensuels. Veuillez vous référer aux [Conditions spéciales pour DISH Pay Partie II Chapitre B](#) les détails des conditions relatives au SRT.

⁴ Les systèmes DISH POS font référence à DISH POS ou DISH POS Lite, ainsi qu'à leurs compléments Order2POS, y compris Order2POS Webshop.

⁵ Ne s'applique qu'aux terminaux de paiement classiques DISH Pay V400m et S1F2.

PARTIE IV: PRIX DES TERMINAUX DE PAIEMENT DISH PAY CLASSIC - OPTIONS DE SERVICE SUPPLEMENTAIRES
(APPLICABLE A DISH PAY CONNECTE OU NON AUX SYSTEMES DISH POS¹, OU AUX DEUX)

EN OPTION : OPTIONS DE SERVICES SUPPLEMENTAIRES POUR LES TERMINAUX DE PAIEMENT DISH PAY CLASSIC				
Article	Type	Prix	Cycle de facturation	Détails / Conditions
Connecté aux systèmes DISH POS ¹ : Expédition et pré-configuration du terminal de paiement	Service optionnel	0,00 EUR (Gratuit)	par terminal	<ul style="list-style-type: none"> • Visant à fournir une installation facile pour le client, le terminal de paiement sera préconfiguré et ensuite expédié au client. • La pré-configuration de ce service : s'applique uniquement à la première commande du terminal de paiement.
Non connecté aux systèmes DISH POS ¹ : Expédition du terminal de paiement	Service optionnel	0,00 EUR (Gratuit)	par terminal	<ul style="list-style-type: none"> • Expédition du terminal au client.
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ¹ : Service d'installation du terminal et assistance par DISH	Service optionnel	Jusqu'à 199,00 EUR ²	par demande	<ul style="list-style-type: none"> • Le service d'installation du terminal et l'assistance sont fournis par l'équipe d'assistance DISH à la demande du client.
Connecté et non connecté aux systèmes DISH POS ¹ : Autres services liés au terminal de paiement	Service optionnel	69,00 EUR	par processus	<ul style="list-style-type: none"> • Les Autres services comprennent (liste non exhaustive) : frais de manipulation du terminal, remise en état, mise à jour logicielle, changement de type de terminal, changement d'adresse et changement de compte bancaire.

¹ Les systèmes DISH POS font référence à DISH POS ou DISH POS Lite, ainsi qu'à leurs compléments Order2POS, y compris Order2POS Webshop.

² La décision finale concernant cette taxe est soumise à l'accord entre le commercial et le client.

COPYRIGHT © DISH DIGITAL SOLUTIONS GMBH 2024. TOUS DROITS RESERVES.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit préalable de DISH Digital Solutions GmbH (ci-après dénommée "DISH").

MARQUES ET AUTORISATIONS



sont des marques déposées de DISH Digital Solutions GmbH.

Toutes les autres marques et noms commerciaux mentionnés dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

AVIS IMPORTANT

Les produits, services et caractéristiques techniques achetés sont stipulés dans le contrat conclu entre DISH et le client. Tout ou une partie des produits, services et fonctionnalités décrits dans ce document peuvent ne pas entrer dans le cadre de l'achat ou de l'utilisation du client. Sauf indication contraire dans le contrat, toutes les déclarations, informations et recommandations contenues dans ce document sont fournies « EN L'ETAT », sans garantie ni représentation d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite.

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Tous les efforts ont été faits dans la préparation de ce document pour assurer l'exactitude du contenu, mais toutes les déclarations, informations et recommandations contenues dans ce document ne constituent pas une garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite. Tous droits, modifications techniques et erreurs réservés.

En outre, les **Conditions générales d'utilisation DISH** (www.dish.co/terms-of-use), la **Politique de confidentialité DISH** (www.dish.co/privacy-policy) et les **Conditions spéciales pour DISH Pay** (www.dish.co/special-conditions-for-dish-pay) s'appliquent à tous les contenus de ce document.

DISH DIGITAL SOLUTIONS GMBH

ADRESSE : METRO-STR. 1

40235 DÜSSELDORF | ALLEMAGNE

WEBSITE : WWW.DISH.DIGITAL | WWW.DISH.CO